



FFCT - CoReg Nouvelle Aquitaine - CoDep 40

Mont de Marsan

19 Août 2018

Randonnée Route et VTT

Entre Douze et Midou

Pour les 110 ans du Stade Montois

Stade Guy Boniface
270 av du stade
40000 Mont de Marsan

Programme :

Accueil : de 7h30 à 10 h.
Inscriptions : Gratuite pour les adhérents FFCT.
Autres Fédérations ou non licenciés : 5 €

Pot de clôture de la journée vers 13h

Circuits :

Route - 58 kms, 78kms, 95kms
VTT - 29 kms, 50 kms Départ groupé à 9h00
Marche : possibilité de faire le circuit de la ville, gratuit

Prestations à la salle :

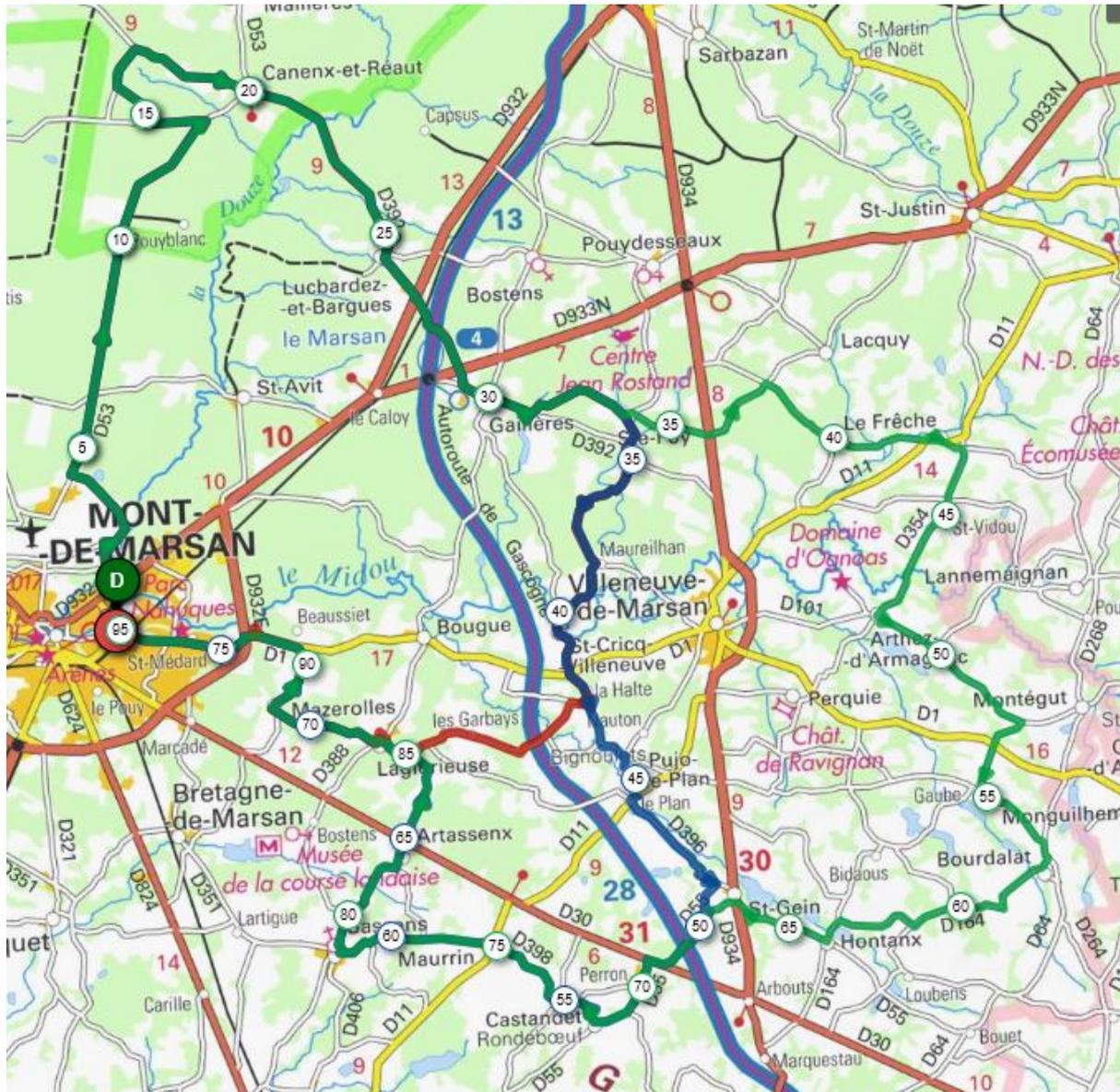
Boissons (1€50). Café (1€)
Casse-croûte (2 €)

PARCOURS ROUTE :

58Kms : rouge Ste Foy-St Cricq

78Kms : bleu St Cricq-Castandet

95Kms : vert Le Frêche-Bourdalat



RAVITAILLEMENT à l'étang de Ste Foy et Castandet

PARCOURS VTT:

VTT 1 : 28,9 Kms / VTT 2 : 50,4 Kms

28,9 kms :



50,4 kms:



RAVITAILLEMENT en bas du pont de l'A65 entre Gaillères et Bougue

REGLEMENT

1. Cette randonnée est ouverte à tous.
2. Les participants mineurs ne seront acceptés qu'accompagnés ou sur présentation d'une autorisation parentale.
3. Les participants doivent se conformer au strict respect du Code de la Route et être couverts par une assurance. Le port du casque conseillé pour les adultes et obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, mineurs sous la responsabilité d'adultes. Les vélos doivent être en parfait état de fonctionnement.
4. Les participants ne doivent pas s'éloigner du parcours officiel.
5. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir au participant au cours de la randonnée, ce dernier étant considéré comme étant en

excursion personnelle et, de ce fait, reste le seul responsable des incidents ou accidents dont il serait l'auteur ou la victime.

- 6 En tant que piétons, emprunteront dans la mesure du possible, les accotements et les trottoirs en agglomérations. En l'absence d'accotement ou de trottoir, sur voie ouverte à la circulation publique, le groupe de randonneurs marchera soit à gauche en file indienne (en colonne par un), soit à droite en groupe de 20 mètres maximum, distants d'au moins 50 mètres les uns des autres.
- 7 Ne devront pas entraver ou restreindre la circulation par l'utilisation abusive de la voie publique
- 8 Le respect de la nature est un devoir pour tous les participants. Ne jetez pas vos papiers, laissez les dans vos poches et mettez dans les poubelles à l'arrivée.
- 9 Le fait de participer à cette randonnée entraîne l'acceptation du présent règlement.

Merci de votre compréhension. Bonne route.

SOYEZ PRUDENTS !

N° UTILES :

SAMU : 15

POMPIERS : 18

URGENCES : 112

Stade Boniface (responsable randonnée) :

JL CHANTEREAU : 06-86-18-02-40

G SOULA : 06-42-79-85-31